



Décision n° 599 / 2024
AM

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge décide de signer :

- Pour les Antilles, un contrat de maintenance de l'équipement de cuisine laverie et froid avec l'entreprise CHASSERIEAU à compter du 16 septembre 2024 pour un montant annuel de 3 429€ HT dont 685.80€ de TVA à 20% soit 4 114.80€ TTC. Ce contrat comprend une visite d'entretien et de contrôle annuelle, le dépannage et il est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Fait à Jonzac,

Le 13 DEC. 2024

Le Président

Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex